



UVIGNAC

DECLARATION 2016

DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (T.L.P.E.)

Loi n° 2008-776 du 4 août 2008, art 171

- VILLE JUVIGNAC -

Déclaration annuelle au 01 janvier
(Inventaire des dispositifs)

Première déclaration
(Inventaire des dispositifs)

Mouvements de supports
(Retrait et pose de dispositifs)

A IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Adresse de l'établissement

Nom de la voie :

Numerodevoie:

Code Postal : 34990

Commune : JUVIGNAC

Bp :

Adresse du siège social

Nom de l'entreprise/service:

Nom de la voie :

Numerodevoie:

Code Postal :

Commune:

Bp:

Adresse de facturation

Etablissement

Siège social

Autre adresse

Nom de l'entreprise/service:

Nom de la voie :

Numerodevoie:

Code Postal:

Commune:

Bp:

Signataire/Représentant de l'établissement

Nom/Prénom du représentant:

Fonction / Qualité du représentant:

Téléphone fixe ou mobile :

Fax:

Adresse Email:

Lieu et Date:

Signature/Cachet:

B PARTIE RESERVEE AU SERVICE DES FINANCES DE LA COMMUNE

Date de réception ou de dépôt en Mairie :

C DÉTAILS DES SUPPORTS PUBLICITAIRES

□

N°	Date de pose	Date de retrait	Localisation du dispositif		Nature de dispositif			Dimension Longx Larg. (mètres)	Surface en M ²	Nb de faces	Nb de supports	Surface Totale en M ²
			Adresse, voie, parcelle etc.... (si différente de celle de l'établissement)	(1) Sur domaine public?	Type du dispositif (voir schéma joint)	Descriptif (logo, texte, image, etc..)(2)	Numérique ?(3)					

ENSEIGNES

Ex	01/01/2010	01/11/2010		<input checked="" type="checkbox"/>	E2 - Perpendiculaire au mur	Logo + Texte		3,20x2,00	6,40	2	2	25,60
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

PRE-ENSEIGNES

Ex	01/01/2010		parcelle n°.... , rue.....	<input checked="" type="checkbox"/>		Image	<input checked="" type="checkbox"/>	4,00x3,00	12,00	2	1	24,00
1												
2												
3												
4												

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

1												
2												
3												
4												



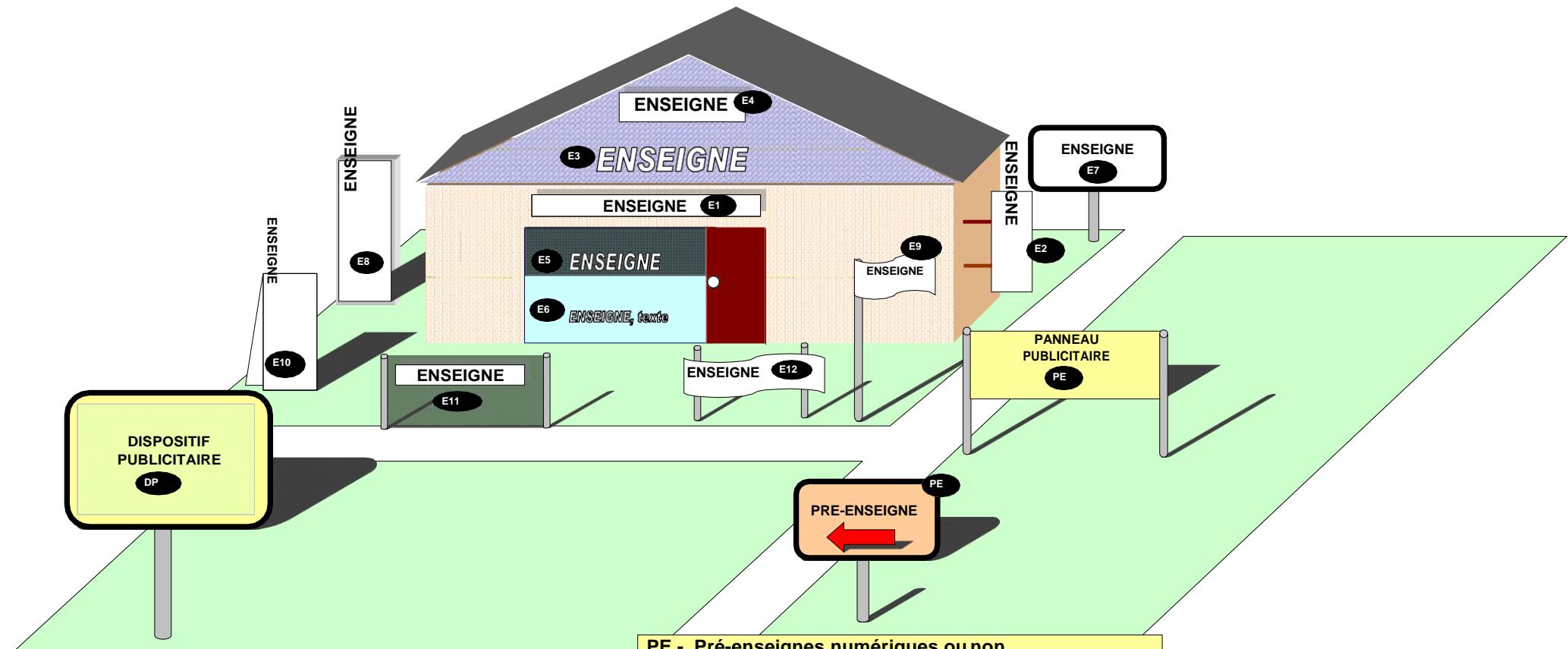
Page à imprimer autant de fois que nécessaire

(1) Indiquer si le support est installé sur le domaine public

(2) Faire un descriptif simple du support publicitaire (logo, texte, logo+texte, image, mixte, autre etc..)

(3) Indiquer si le support est numérique (seulement pré-enseignes et dispositifs publicitaires)

Type du dispositif



E - Type Enseigne (avec une ou plusieurs faces)

MURAL	E1	Parallèle (murale apposée sur l'immeuble)
PERP	E2	Perpendiculaire au mur
TOIT SP	E3	Sur toiture sans support (lettage etc.)
TOIT AS	E4	Sur toiture avec support
ST	E5	Sur store de vitrine ou grille de sécurité
VITRO	E6	Vitrophanie sur vitrine ou porte
SOL	E7	Scellée au sol sur terrain
TOTEM	E8	En totem fixe
DRAP	E9	En drapeau, ou oriflamme fixe
CHEV	E10	Chevalet fixe
CLOT	E11	Sur clôture
BA	E12	Banderole, bâche
AUTRE	E13	Autre dispositif

DP - Dispositifs publicitaires numériques ou non

(Avec une ou plusieurs faces)

PE - Pré-enseignes numériques ou non

(Avec une ou plusieurs faces)

MODE DE CALCUL

La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image (Circulaire du 24-09-2008 présentant le nouveau régime de la taxation locale de la publicité issu de l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble

Hauteur des lettres = 2 m



Longueur de la dénomination = 5 m

Superficie de l'enseigne: $2 \times 5 = 10 \text{ m}^2$

Enseigne composée d'une pancarte sur laquelle est inscrite le nom du magasin

Hauteur de la pancarte hors encadrement = 1,2 m



Longueur de la pancarte hors encadrement = 7 m

Superficie de l'enseigne: $1,2 \times 7 = 8,4 \text{ m}^2$

Enseigne composée d'une forme et d'un texte

Hauteur de l'image = 3 m



Longueur de l'image = 10 m

Superficie de l'enseigne: $3 \times 10 = 30 \text{ m}^2$